

**Présidence de M. Philippe Knaepen, président.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 12 h 45.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Prévention et petite enfance dans le futur décret ‘Aide à la jeunesse’»

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Ce n’est plus un secret pour personne que votre collègue, le ministre Rachid Madrane, chargé de l’Aide à la Jeunesse, s’appête à déposer un projet de décret relatif au code de la prévention, de l’aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. Comme le titre l’indique, ce projet ne portera donc pas uniquement sur l’aide et la protection de la jeunesse, il portera également sur la prévention qui, on sera tous d’accord, est primordiale.

Cependant, la prévention dans ce domaine concerne plusieurs secteurs: la petite enfance, la jeunesse, l’enseignement et, évidemment, l’aide à la jeunesse en tant que telle. Malheureusement, il nous revient des différents secteurs, ainsi que des secteurs consultés sur cet avant-projet, que le texte négligerait cette vision générale de la prévention. L’aspect petite enfance en particulier n’y serait que fort peu abordé. Il est vrai que cette compétence dépend de votre ministère.

Madame la Ministre, quels ont été vos contacts avec le cabinet Madrane à propos de ce projet de décret? Êtes-vous – ou l’ONE – impliquée dans la rédaction de la partie prévention?

Les droits de l’enfant doivent être une priorité et l’intérêt de l’enfant doit être au centre de toutes les décisions. Il nous semble que plus tôt on agit sur les problèmes et facteurs susceptibles d’entraîner une fragilisation voire de mener à la délinquance, meilleures sont les perspectives. Encadrer les enfants et les recadrer au fur et à mesure des dérapages possibles ou des décrochages scolaires éventuels permettrait sûrement de réduire les risques de situations nécessitant une intervention de l’Aide à la Jeunesse.

Que cet aspect soit absent ou abordé de manière sommaire dans le décret m’inquiète. Partagez-vous mon inquiétude? En avez-vous parlé à votre collègue ou avez-vous l’intention de le faire?

Il faut également noter que le texte semble, au contraire, porter son attention sur les jeunes adultes en proposant d’étendre à 25 ans l’âge d’intervention de la prévention des services de protection et d’aide à la jeunesse. Qu’en pensez-vous, en particulier au regard de la moindre attention qui semble accordée aux jeunes enfants?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – J’ai connaissance de ces différents avis, en particulier de ceux du Comité d’accompagnement de l’enfance maltraitée et de l’Observatoire de l’enfance, de la jeunesse et de l’aide à la jeunesse.

Ces avis déplorent que l’avant-projet de décret semble ne pas tenir compte de l’importance de la prévention dès le plus jeune âge ni de la nécessité d’accompagner les enfants dès la naissance. Dans son avis n° 154, le Conseil de l’aide communautaire de l’aide à la jeunesse s’inquiète effectivement de cette absence de référence à l’enfance et réaffirme que la prévention concerne tous les âges.

Je ne doute pas que mon collègue de l’Aide à la jeunesse prendra ces avis en compte. Je peux vous assurer aussi qu’il peut compter sur ma collaboration et sur ma vigilance pour orienter le texte en ce sens.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Votre promesse de vigilance nous rassure.

Ce projet de décret qui vise à encadrer les jeunes adultes est positif. Cependant, si l’on en croit les retours qui nous parviennent, l’absence apparente d’attention aux jeunes enfants ne peut qu’étonner dans une perspective de prévention.

Je vous invite donc à être attentive à ce point et de peser de tout votre poids pour corriger cette lacune, le cas échéant.

### 1.2 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Promotion de la santé à l’école face au binge drinking»

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Une étude récente de l’Agence Intermutualiste fait état de l’augmentation du nombre de jeunes admis à l’hôpital pour des raisons d’intoxication alcoolique principalement dues au *binge drinking*. De 45 jeunes admis chaque semaine en 2013, on est passé à 47 en 2014, des chiffres qui varient en fonction des provinces.

Madame la Ministre, votre prédécesseure, Mme Milquet, déclarait il y a un an que le *binge drinking* est souvent la cible d’une médiatisation alarmiste stigmatisant volontiers les adolescents. Et effectivement, plutôt que de stigmatiser ces jeunes, il faut leur donner des outils pour gérer une consommation à moindre risque.